

*Acte de l'Amérique du Nord britannique*

exige un mobile, une définition claire et sans équivoque. Ce mobile, j'en suis convaincu, c'est notre constitution.

Le deuxième motif non moins pressant que nous avons d'adopter cette motion, c'est l'état actuel de la révision constitutionnelle. Certes, on a déjà songé au rapatriement et à une formule de modification, et sans chercher à atténuer la grande portée symbolique de ces événements, ils ne réussiront pas à dissiper le mécontentement que suscite une mauvaise répartition des pouvoirs, des secteurs de responsabilité imprécis, des garanties insuffisantes quant aux droits individuels et collectifs, etc. Même si le premier ministre semble avoir constaté un nouvel intérêt pour une remise à jour de notre constitution, il est difficile de ne pas conclure à un échec.

Nous n'avons pas encore trouvé de terrain d'entente pour amorcer le dialogue. En outre, nous ne serons jamais d'accord sur la nature même de ce procédé aussi longtemps que les onze gouvernements concernés ne s'entendront pas sur les résultats escomptés du processus constitutionnel. On pourrait même dire que toute discussion sur les modalités des accords constitutionnels—partage des pouvoirs, et le reste—serait futile si l'on ne parvient pas d'abord à s'entendre sur les motifs: Pourquoi le Canada? Pourquoi un gouvernement? Pourquoi un régime fédéral?

Avant de commencer à élaborer les ententes techniques au sujet de l'échelon le mieux en mesure de remplir telle ou telle fonction, il faudrait que tous s'entendent plus ou moins sur ce qui constitue le Canada et ce que doit être le rôle fondamental de nos gouvernements. Il importe de noter que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui-même ne mentionne rien à propos du rôle du pays qu'il visait à former. Il se contente de parler de paix, d'ordre et de bon gouvernement. Mais dans quel but? Il ne dit rien sur cette question fondamentale.

Notre constitution actuelle ressemble à un contrat destiné à maintenir le statu quo, mais sous une forme différente. Sauf pour ce qui est de régler certaines dettes et de remplir certains engagements, elle concerne uniquement la forme et les usages de nos institutions gouvernementales et ne donne aucune précision sur la nature de leur rôle. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est que les structures établies par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reflétaient les objectifs d'une classe sûre d'elle-même, ce qui est un concept tout à fait ridicule pour une constitution moderne. Nous sommes trop pluralistes et, qui plus est, trop conscients de ce pluralisme pour nous permettre le luxe de poser des hypothèses incontestées à propos de notre état de nation.

A mon avis, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de nous mettre d'accord sur nos objectifs en tant que nation. Si nous voulons réussir, il est nécessaire que les 11 gouvernements soient d'accord sur au moins un point. A mon avis, le fait de s'engager à offrir des chances égales et à éliminer les disparités peut constituer un tel terrain d'entente.

De fait, le fond de la motion à l'étude a déjà été accepté à l'unanimité, en l'occurrence, par les 11 participants à la conférence sur la constitution tenue à Victoria en 1971. La motion représente une déclaration sur le rôle de la Confédération qui a été acceptée par le gouvernement fédéral et tous les participants provinciaux aux échanges sur la constitution, et qui se conforme à la fois à nos valeurs et aux préoccupations histori-

ques du gouvernement fédéral. Pour donner une idée de la façon dont ce principe national est accepté, j'aimerais citer des extraits d'exposés présentés par les participants aux conférences sur la constitution tenues de 1968 à 1970. Le premier ministre de la Colombie-Britannique d'alors, W.A.C. Bennett, a dit en 1969:

Nous estimons que les Canadiens de toutes les régions du pays ont le droit d'avoir un niveau de vie égal à la moyenne nationale.

Le premier ministre de l'Alberta, Harry Strom, disait la même année:

Selon nous, nous pourrions et nous devrions trouver des solutions complètes au problème de la mauvaise répartition des richesses au Canada.

En 1969, le premier ministre de l'Ontario, John Robarts, disait:

Le besoin se fait sentir au Canada de supprimer les disparités économiques... Il faut que le fait d'être Canadien veuille dire quelque chose, où qu'on habite et quelles que soient les conditions économiques qui existent dans cette région.

Au Québec, en 1968, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand disait:

Les disparités économiques entre les diverses régions du pays constituent l'un des deux problèmes critiques du Canada à l'heure actuelle.

C'est encore vrai aujourd'hui, et peut-être encore plus qu'à l'époque. Par la suite, en 1970, l'ancien premier ministre Bourassa déclarait:

● (1710)

Cette question doit, de toute évidence, ...

C'est-à-dire les disparités économiques:

... faire l'objet d'une mention spéciale dans la constitution de notre pays.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse déclarait en 1969:

Il est essentiel que la constitution assure un développement économique régional équilibré.

Le premier ministre Smallwood, de Terre-Neuve, déclarait en 1968:

La constitution devrait reconnaître l'existence de graves inégalités régionales dans tout le Canada... ainsi que le besoin d'éliminer de telles inégalités.

Dans son rapport de juin 1969, le groupe de travail a parlé «d'imposer au gouvernement l'obligation morale de prendre des mesures afin de combattre les inégalités régionales», et le rapport poursuit «qu'aucun argument n'a été invoqué contre une obligation semblable.» Enfin, la troisième réunion de décembre 1969 tirait la conclusion suivante:

La conférence a réitéré l'accord antérieur selon lequel le préambule d'une constitution remaniée devrait affirmer que le but fondamental du peuple canadien est de réduire les inégalités dans tout le pays.

J'estime que la motion à l'étude représente un accord net, sans équivoque, sur un but fondamental du gouvernement et de la Confédération. Nous ne devons pas, en tant que parlementaires, laisser passer une pareille occasion de faire preuve de leadership: celle d'exprimer un consensus si rare en matière constitutionnelle parmi nos 11 gouvernements et, par ailleurs, d'engager la lutte la plus vive contre les inégalités régionales qu'ait jamais entreprises notre pays. D'aucuns feront valoir que ce genre d'amendement ne devrait pas être présenté seul, qu'il devrait soit faire partie d'une révision complète ou du moins être inclus dans une déclaration des droits constitutionnelle. Je ne suis pas de cet avis. Les inégalités dans notre pays continuent à saper notre nation, à une époque de notre histoire où nous pouvons nous le permettre le moins.